

Nom Référence

| CONTRIBUTION AU FONDS DE SOLIDARITE SOLVAY 1 |
|--|
| FORMULAIRE |
| Ce document est à renvoyer complété et signé pour le 3 août 2020 au plus tard ² : - soit par email à <u>investor relations@solvac.be</u> - soit par courrier à Solvac SA – Service Actionnaires – rue des Champs Elysées 43 – 1050 Bruxelles |
| Je me réfère au courrier intitulé « Rétrocession d'une partie de votre acompte sur dividende du mois d'août 2020 au Fonds de Solidarité Solvay » adressé par Solvac à ses actionnaires le 16 juin 2020. |
| Par la présente, je souhaite faire part à Solvac de mon choix, applicable à l'ensemble de mon portefeuille d'actions Solvac à la date du 3 août 2020, pour l'une des trois options suivantes ³ : |
| O Je souhaite contribuer au Fonds de Solidarité Solvay à hauteur de 1,14 EUR brut par action à valoir sur l'acompte sur dividende du mois d'août 2020, portant celui-ci à 2,12 EUR brut par action. ¹ |
| O Je ne souhaite pas contribuer au Fonds de Solidarité Solvay et opte donc pour le paiement de l'acompte sur dividende du mois d'août 2020 de 3,26 EUR brut par action. ¹ |
| O Je ne souhaite contribuer au Fonds de Solidarité Solvay que partiellement, à hauteur de 0,57 EUR brut par action à valoir sur l'acompte sur dividende du mois d'août 2020, portant celui-ci à 2,69 EUR brut par action. ¹ |
| Dans le cas où je marque accord pour contribuer au Fonds de Solidarité Solvay, je donne mandat à Solvac de reverser à la Fondation Roi Baudouin au profit du Fonds de Solidarité Solvay la part de l'acompte sur dividende du mois d'août 2020 équivalente au choix mentionné ci-dessus. |
| Je souhaite recevoir un certificat de la Fondation Roi Baudouin pour déduction fiscale éventuelle : OUI/NON^3 |
| Nom et Prénom du signataire personne physique ou du représentant d'une indivision ⁴ ou d'une personne morale agréée (dont la dénomination est à préciser) : |
| Date : |
| Bon pour accord. Signature(s) ⁴ : |
| |

¹ Les chiffres mentionnés ci-dessus se basent sur le montant du premier acompte sur dividende 2020 annoncé de 3,26 EUR brut par action. Ce montant sera formellement confirmé à l'issue du Conseil d'Administration du 30 juillet 2020.

² En l'absence de réponse via ce formulaire, l'acompte sur dividende du mois d'août vous sera payé intégralement, soit en principe 3,26 EUR brut par action.

Merci de cocher l'option correspondant à votre choix.
 Dans le cas d'une indivision, la signature de tous les membres est requise. Dans le cas d'une personne morale, la signature des personnes dûment habilitées à l'engager est requise.